

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 125 Subvention (1.100 euros) à l'association les commerçants de l'école de médecine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (6e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association les commerçants de l'école de médecine (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.100 euros est attribuée à l'association les commerçants de l'école de médecine située 11, rue de l'École de Médecine (6e) (162001 - 2017-03659) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.100 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO